

Bailly disait au curé de Saint-Sulpice : « Quand la loi a parlé, que la conscience se taise ! »

Non.

Quand la loi a parlé, que la conscience juge !

« Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes », prononcèrent les apôtres mis entre la conscience et la loi.

Or, la conscience catholique, se saisissant elle-même dans sa plus vive expression, la parole du Pape, vient de condamner et réprover la loi de séparation.

Ce que le Pape a condamné, nous le condamnons, ce qu'il a réprouvé, nous le réprouvons.

Nous condamnons et réprouvons, comme il a condamné et réprouvé, dans la mesure dont il a réprouvé et condamné.

Sa parole est notre parole.

Et maintenant, Messieurs, soyons tout à l'avenir, et vive l'espérance !

Tant que le Pape n'avait pas parlé, quelques-uns semblaient penser que « l'irrémissible » n'était pas consommé . . . Il n'avait pas condamné la loi . . . Il ne l'avait pas regardée même . . . Il la traitait en non avenue . . . Alors, qui sait ? . . .

De cette fois, le Pape a parlé. Vous venez d'entendre sa grande, nette, ferme et paternelle voix. La tendresse, l'autorité, la vigueur apostolique n'eurent jamais, que je sache, plus beaux accents.

C'est donc fait. « L'irrémissible » est accompli.

Les quatre coups qui viennent de sonner à notre horloge, quatre heures et demie, marquent dans l'Eglise d'Orléans un point historique du temps. Une ère se ferme. Une ère s'ouvre.

L'Eglise concordataire n'est plus. L'Eglise non concordataire commence.

De quoi son « demain » sera-t-il fait ? . . . De paix ? De guerre ? . . .

Son demain immédiat sera fait plus probablement de guerre.

Mais son demain éloigné sera fait de triomphe. Je crois à ce demain comme si je le saisisais de mes yeux de chair.

Et comment n'y croirais-je pas quand je vous vois remplissant cette église à en écarter les murailles si la puissance vous en était donnée ? Qui vous a amenés ici sept mille, huit mille, plus peut-être ? Qui ? Quoi ? . . . Si ce n'est ce grand souffle catholique